



**UNIVERSITÉ
RENNES 2**



GUIDE REPRISE D'ÉTUDES

**UN NOUVEAU CHEMIN
UNE NOUVELLE OPPORTUNITÉ**

SERVICE FORMATION CONTINUE
Université Rennes 2

BIENVENUE

Aujourd'hui, les parcours professionnels sont de moins en moins linéaires et uniformes. Nous serons pour la plupart amenés à changer, peut être plusieurs fois, de cadre de travail voire de métier au cours de notre vie active.

Vous souhaitez reprendre des études universitaires, faire valider vos acquis professionnels ou encore renforcer vos compétences dans des domaines d'expertise particulière.

Dans cette perspective, vous êtes tous les ans près de 2 500 à solliciter l'Université Rennes 2. Pour certains d'entre vous, c'est votre première rencontre avec le monde universitaire, pour d'autres c'est un retour sur les «bancs des amphithéâtres».

Dans tous les cas, ce guide de la reprise d'études doit vous faciliter ce moment toujours important. À travers les nombreuses informations que vous y trouverez, nous espérons que vous pourrez rapidement vous familiariser avec cet univers universitaire parfois intimidant.

Nous vous encourageons aussi à consulter régulièrement les sites internet de votre UFR et/ou de votre département de formation ainsi que ceux des différents services universitaires. L'ensemble des collaborateurs du Service Formation Continue et plus largement de l'université se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

A toutes et tous, bienvenue à l'Université Rennes 2.

Olivier Desoubry
Directeur du Service Formation Continue

SOMMAIRE

Nous comprendre.....	4
Je me prépare et m'informe.....	6
Je m'inscris.....	8
Mon projet, mes devoirs.....	9
Mon stage en entreprise.....	11
Le SUIO-IP.....	13
Dispositifs d'alternance.....	14
Sources de financement.....	15
Mes sources d'information et mes ressources de travail.....	16
Mes petites astuces.....	18
Qui contacter ? Pour quoi ?.....	19
Plan du Campus Villejean et Campus La Harpe.....	20
Plan du Campus Mazier.....	21
Calendrier.....	22
Mes notes.....	24

TÉMOIGNAGES

Le temps important passé en entreprise permet de créer des liens, de rencontrer davantage de professionnels, et donc de se créer un réseau professionnel opportun pour les futures recherches d'emploi.

Les étudiants en contrat de professionnalisation interviennent en cours et partagent leur expérience professionnelle.

Dans ma formation, la durée de stage minimum obligatoire est de 4 mois. J'aurai cumulé un an d'expérience avant même d'être sur le marché du travail, ce qui est un point fort pour ma future recherche d'emploi.

Mathilde, Master 2 Sifa,

NOUS COMPRENDRE

BU	Bibliothèque Universitaire	Services et espaces permettant d'avoir accès à différentes ressources de travail
SCD	Service Commun de Documentation	
ENT	Espace Numérique de Travail	
CM	Cours Magistraux	Grand groupe essentiellement en amphithéâtre
TD	Travaux Dirigés	Petits groupes de travail autour de thématiques à approfondir
TP	Travaux Pratiques	Petits groupes autour d'une mise en situation sous la direction d'un.e enseignant.e
UEF	Unité d'Enseignement Fondamental	Enseignements spécialisés du diplôme
UEL	Unité d'Enseignement Langue	Enseignements en langue pouvant être transversaux à plusieurs diplômes
UEM	Unité d'Enseignement Méthodologique	Enseignements en méthodologie de recherche pouvant être transversaux à plusieurs diplômes
UEO	Unité d'Enseignement d'Ouverture	Dispositif d'enseignement qui propose aux étudiant.e.s en 2 ^e et 3 ^e année de licence une variété de choix d'enseignement.
ECTS	European Credits Transfer System	Nombre de crédits reconnus (60 par année) par l'Union Européenne pour faciliter la mobilité des diplômés entre les pays membres.
SFC	Service Formation Continue	Chargé d'organiser, de coordonner et de gérer les activités de formation continue de l'établissement
DAEU	Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires	Le DAEU confère les mêmes droits que ceux qui s'attachent au baccalauréat et s'adresse à toute personne n'ayant pas obtenu le baccalauréat et souhaitant entreprendre des études supérieures ou se présenter à des concours.
REVA	Reprise d'Etudes et Validation des Acquis	Bureau qui coordonne le dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience à l'université
OPCA	Organisme Paritaire Collecteur Agréé	Organisme financeur de la formation continue
CIF	Congé Individuel de Formation	Suivre une formation en bénéficiant d'une prise en charge totale ou partielle de sa rémunération et des coûts de formation

CPF	Compte Personnel de Formation	Dispositif de financement (ancien DIF)
CFP	Congé de Formation Professionnelle	Accessible à l'ensemble des agent.e.s de la Fonction Publique titulaires et non titulaires
UFR	Unité de Formation et de Recherche	Pôle regroupant plusieurs départements de formation : sciences humaines, sciences sociales, STAPS, langues, ALC
STAPS	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	UFR concernant les formations dans le domaine du sport
ALC	Arts, Lettres et Communication	UFR concernant les formations en arts, lettres et communication
CROUS	Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires	Gère des aspects concernant le logement, la restauration et les œuvres sociales de l'université
DEVU	Direction des Etudes et de la Vie Universitaire	Coordonne l'ensemble des scolarités des composantes de l'université (départements et UFR)
SUAPS	Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives	Permet aux étudiant.e.s et/ou personnels d'exercer une activité sportive
SUP	Service Universitaire de Pédagogie	Gère les cours à distance et accompagne les étudiant.e.s dans leur cursus en distanciel
SUIO-IP	Service Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle	Service qui accueille, guide et accompagne les étudiant.e.s dans l'élaboration de leur projet professionnel.

JE ME PRÉPARE ET M'INFORME

La Formation Tout au Long de la Vie (FTLV) associe formation initiale permettant l'acquisition de savoirs fondamentaux et formation professionnelle pouvant donner lieu à des va-et-vient entre travail et formation.

Le Service Formation Continue (SFC) de l'Université Rennes 2, créé en 1972, contribue à la Formation Tout au Long de la Vie. Il est chargé d'organiser, de coordonner et de gérer les activités de formation continue de l'établissement.

La formation continue universitaire est l'une des missions du service public d'enseignement supérieur (article L123-3 de la loi du 22 juillet 2013).

Service Formation Continue
Université Rennes 2
Campus Villejean - Bâtiment I
Place du Recteur Henri Le Moal
CS 24307 - 35043 RENNES CEDEX

5 PÔLES À VOTRE DISPOSITION

PÔLE FORMATION CONTINUE

Le pôle Formation Continue vous :

- informe sur la formation continue à l'université ;
- renseigne sur l'offre de formation proposée par l'Université Rennes 2 accessible à la formation continue ;
- accompagne vers la, ou les, formation.s qui correspond.ent à votre parcours ;
- oriente vers les organismes, services ou personnes compétentes pour vous aider dans vos démarches, notamment dans la recherche de financement.

sfc@univ-rennes2.fr **02.99.14.20.36**

PÔLE REVA

Le bureau REVA vous accompagne sur les différents dispositifs :

- la Validation des Acquis de l'Expérience permet de prendre en compte l'expérience professionnelle sociale et/ou personnelle d'une personne pour l'obtention totale ou partielle d'un diplôme ;
- la Validation des Etudes Supérieures permet à toute personne ayant suivi des études supérieures dans un établissement ou organisme de formation, que celui-ci soit public ou privé, que cela soit en France ou à l'étranger d'obtenir un diplôme par équivalence.
- la Validation des Acquis Personnels et Professionnels : atelier d'aide à la constitution du dossier.

reva@univ-rennes2.fr **02.99.14.20.38**

PÔLE APPRENTISSAGE

Le pôle apprentissage assure l'information, le conseil, l'accompagnement et la gestion administrative concernant le contrat d'apprentissage. Ses actions sont à destination des étudiant.e.s / demandeurs d'emploi, des équipes enseignantes, des entreprises qui emploient des alternant.e.s et des financeurs.

vincent.thoreton@univ-rennes2.fr 02.99.14.20.27

PÔLE DAEU

Le Diplôme d'Accès aux Études Universitaires- option littéraire, s'adresse à toute personne n'ayant pas obtenu le baccalauréat et souhaitant entreprendre des études supérieures ou se présenter à des concours.

christine.costentin@univ-rennes2.fr 02.99.14.20.44

PÔLE BUREAU DES LANGUES

Le Bureau des Langues propose des cours de langues pour tous niveaux, y compris des cours de spécialisation dans un domaine particulier (exemple : anglais médical, anglais scientifique, anglais commercial...). Il propose également des cours de niveaux débutant, intermédiaire ou avancé selon les langues.

sfc-bdl@univ-rennes2.fr 02.99.14.16.07

JE M'INSCRIS

Vous pouvez consulter le site de la DEVU pour trouver toutes les informations sur les dates d'inscription : <http://univ-rennes2.fr/devu/admission-inscription>

DÉMARCHE ADMINISTRATIVE

SCOLARITÉ UFR

- Remplir le dossier d'inscription en ligne via l'adresse candidatures.univ-rennes2.fr ou la fiche de renseignement (1^{ère} année de licence et + de 26 ans)

INSCRIPTION SFC

- Si vous êtes financé.e par un tiers ou indemnisé.e par Pôle emploi, vous devrez être inscrit.e au SFC. Pour tout renseignement sur le coût de la formation, contactez le SFC.
- Vous devez régler les coûts associés au projet de formation, quand ils sont à votre charge, au Service Formation Continue.

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

SCOLARITÉ UFR AU SECRÉTARIAT DE LA FORMATION

- L'inscription pédagogique doit être faite via le site internet de l'Université Rennes 2 ou à la scolarité de la formation.
- Pour les modalités pédagogiques, renseignez-vous auprès de la scolarité de votre future formation.

MODALITÉ D'ÉTUDES

Différents régimes «étudiants» sont possibles.

- Le régime d'assiduité est le plus habituel et connu. Les personnes doivent assister à tous les cours.
- La dispense d'assiduité (hors-SUP) : Les étudiant.e.s salarié.e.s, sportif.ve.s de haut niveau, handicapé.e.s, inscrits-es en double cursus, etc. peuvent demander à obtenir le statut de dispense d'assiduité.
- A distance (SUP) : s'inscrire auprès du Service Universitaire de Pédagogie (SUP). Voir l'offre des formations, car elles ne sont pas toutes ouvertes en distanciel.

www.univ-rennes2.fr/sup

LA RENTRÉE UNIVERSITAIRE

Les dates des réunions de pré-rentrée et de rentrée sont publiées sur le site internet de l'Université Rennes 2 (www.univ-rennes2.fr) ainsi que dans les scolarités universitaires.

Nous vous conseillons fortement de consulter le site internet de l'Université Rennes 2 et la page correspondant à votre scolarité pour avoir toutes les informations relatives à votre formation.

ATTENTION !

Vous avez 2 inscriptions :

> Auprès de l'UFR

> Auprès du SFC

MON PROJET MES DEVOIRS

Votre projet professionnel/personnel implique une reprise d'études que vous avez construite et négociée avec différents partenaires.

En tant que stagiaire de la formation continue, vous allez être suivi.e par un.e conseiller.ère du Service Formation Continue qui va gérer votre dossier administratif auprès des financeurs. Par conséquent vous devrez **attester régulièrement de votre présence** à partir de «**feuilles d'émargement**» (modèle en page 9).

LES FEUILLES D'ÉMARGEMENT

Elles vous permettent de percevoir votre salaire ou votre indemnité journalière, et pour l'université d'obtenir le financement du coût de la formation.

Elles sont exigées par les organismes financeurs (OPCA, Pôle Emploi, Conseil régional...) comme preuve de votre assiduité.

Vous devez justifier de votre présence en formation (cours + stage), pour percevoir votre salaire ou indemnisation, en faisant parvenir la feuille d'émargement à la fin de chaque mois au SFC de l'Université Rennes 2.

Tout retard dans la transmission de ces documents peut entraîner une interruption de votre salaire ou de l'indemnisation que vous percevez.

QUE FAUT-IL FAIRE EN CAS D'ABSENCE ?

SI VOUS ÊTES EN ARRÊT MALADIE

En cas d'accident, de maladie, avertissez le jour même le Service Formation Continue.

Vous devez transmettre dans un délai de **3 jours** :

- l'original de votre arrêt maladie ou un certificat médical indiquant la durée de votre arrêt au SFC ;
- une photocopie de votre arrêt maladie à la scolarité de la composante dont relève votre formation si cela se produit pendant une période de présence à l'université ;
- ou une photocopie de votre arrêt maladie à votre lieu de stage si cela se produit pendant votre période de présence en entreprise.

DANS LE CAS D'UNE ABSENCE INJUSTIFIÉE

Avertissez le jour même le SFC.

Ne pas oublier d'attester votre présence pendant votre période de stage

Cette feuille doit être émargée le matin et l'après-midi par le ou la candidat.e.

Pendant la période de stage, la feuille d'émargement doit être signée par l'entreprise.



**UNIVERSITÉ
RENNES 2**

UNIVERSITÉ RENNES 2
SKOL-VEUR ROAZHON 2

CAMPUS VILLEJEAN

Place du recteur

Henri Le Moal CS 24307

35043 Rennes cedex

France

Contrat n°

Dossier n°:

T +33 (0)2 99 14 10 00

www.univ-rennes2.fr

Gestionnaire :

Intitulé de la formation :

Début de formation : Fin de formation :

FEUILLE D'EMARGEMENT – SEPTEMBRE 2017

STAGIAIRE :

Date	Cours + auto (C) Stage (S)	Nb H Mat.	Signature	Nb H A-M.	Signature	Date	Cours + auto (C) Stage (S)	Nb H Mat.	Signature	Nb H A-M.	Signature
1						17					
2						18					
3						19					
4						20					
5						21					
6						22					
7						23					
8						24					
9						25					
10						26					
11						27					
12						28					
13						29					
14						30					
15						31					
16											

Nombre d'heures de formation dans le mois : _____

Stage en entreprise

Cachet et signature

Fait à Rennes, le
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur du SFC,

CAMPUS LA HARPE

Avenue Charles Tillon

CS 24414

35044 Rennes cedex

CAMPUS MAZIER

2, Avenue Antoine Mazier

22015 St-Brieuc cedex 1

Université Rennes 2 - SERVICE FORMATION CONTINUE - Campus Villejean - Bâtiment I - Place du Recteur H. Le Moal - 35043 RENNES CEDEX

Tél : 02 99 14 20 39 - Etablissement Public d'Enseignement - n° déclaration : 5335 P 002335 – n° Siret : 193 509 379 000 15

L_ATI_P2

MON STAGE

Si vous devez faire un stage en entreprise obligatoire ou optionnel, sachez que tout stage dans le cadre d'une reprise d'études est régi par une convention tripartite entre vous, votre tuteur.rice, votre structure d'accueil et l'Université Rennes 2.

En tant que stagiaire de la formation continue, vous devez compléter une convention de stage «formation continue» (ce n'est pas le même formulaire que les étudiant.e.s en formation initiale).

COMMENT FAIRE ?

MON STAGE EST OBLIGATOIRE

1 Téléchargez la convention de stage sur : www.univ-rennes2.fr/sfc et la remplir

2 Imprimez en **4 exemplaires** et la faire signer par les quatre acteur.rice.s :

- vous ;
- votre enseignant.e tuteur.rice (impérativement un.e enseignant.e de votre filière d'origine) ;
- votre structure d'accueil ;
- l'Université Rennes 2. Pour ce dernier il faudra remettre vos conventions de stage au **SUIO-IP - Secrétariat des stages (3ème étage - Bâtiment T - Pôle Numérique)**

Pièces obligatoires à joindre aux 4 exemplaires de la convention de stage :

- Copie de la carte étudiante ;
- Copie de la carte vitale ;
- Attestation d'assurance responsabilité civile scolaire ou extra-scolaire ou vie privée ;
- Une enveloppe timbrée à votre adresse pour le retour des conventions.

ATTENTION, cette procédure peut prendre quelques jours, commencez les démarches 15 jours avant le début de votre stage

3 Une fois la convention signée par le SUIO-IP, vous recevez 3 exemplaires de la convention de stage et vous devez transmettre 1 exemplaire :

- au SFC ;
- à votre structure d'accueil.

MON STAGE EST OPTIONNEL

Tout.e étudiant.e inscrit.e dans un diplôme de l'Université Rennes 2 a la possibilité de faire des stages optionnels intégrés à son cursus de formation pour autant que les conditions suivantes soient respectées :

Avant le départ en stage :

- 1** Téléchargez sur www.univ-rennes2.fr/sfc le **formulaire de demande préalable** de l'étudiant.e qui doit être validé par un.e enseignant.e de la formation et le SUIO-IP;
- 2** Téléchargez la convention de stage sur : www.univ-rennes2.fr/sfc et la remplir
- 3** Imprimez en **4 exemplaires** et la faire signer par les quatre acteur.rice.s (voir procédure pour le stage obligatoire)

Pièces obligatoires à joindre aux 4 exemplaires de la convention de stage :

- Copie de la carte étudiante ;
 - Copie de la carte vitale
 - Attestation d'assurance responsabilité civile scolaire ou extra-scolaire ou vie privée ;
 - Une enveloppe timbrée à votre adresse pour le retour des conventions.
- 4** Vous recevez 3 exemplaires de la convention de stage, vous devez transmettre 1 exemplaire :
- au SFC ;
 - à votre structure d'accueil.

A l'issue du stage :

- un rapport de stage sera évalué par l'enseignant.e de la formation, signataire de la convention ;
- une attestation de fin de stage validée par la structure d'accueil sera envoyée à l'enseignant.e tuteur.rice.

IMPORTANT !

- Si vous êtes demandeur d'emploi : lors de votre actualisation mensuelle, ne vous déclarez pas en stage. Faites votre déclaration comme les mois précédents.
- En tant que stagiaire de la formation continue, la gratification de stage est «facultative» quelle que soit la durée du stage.

LE SUIO-IP

Le SUIO-IP est le service clé pour vous guider dans votre orientation, l'élaboration de votre projet professionnel et vous accompagner dans votre recherche de stage et d'emploi. L'équipe du SUIO-IP se tient à votre disposition pour un accueil et un accompagnement personnalisés.

JE M'INFORME

L'Espace Information-Documentation est le lieu ressource pour vos projets d'orientation et vos objectifs professionnels. Des personnels vous accueillent et répondent à vos questions :

r2suio@univ-rennes2.fr

Conférences de professionnels : l'Université Rennes 2 organise les conférences de professionnels à destination des étudiant.e.s. Sur 3 journées (Rennes et St-Brieuc) des professionnels viennent à la rencontre des étudiant.e.s pour parler de leur profession et de leur secteur d'activité.

Ces moments d'échanges privilégiés sont l'occasion pour les étudiant.e.s de se constituer un premier réseau de contacts professionnels et de découvrir des métiers et des secteurs d'activités en lien avec les filières proposées à l'Université Rennes 2.

Intégrées dans le dispositif de Méthodologie Projet Professionnel, ces conférences sont obligatoires pour tous les étudiant.e.s de L1 afin de les aider à définir ou préciser un projet de formation et/ou un projet professionnel.

RECHERCHE DE STAGE ET D'EMPLOI

Pour vous accompagner dans votre recherche de stage et votre insertion professionnelle, les chargé.e.s de mission du SUIO-IP vous proposent un suivi individuel, des ateliers collectifs, ainsi que des journées événementielles : **pole-formation-emploi@univ-rennes2.fr**

Journée de l'insertion professionnelle en France et à l'étranger : donne les clés de la recherche de stage et d'emploi. Cet événement vous proposera également des pistes et des conseils pour préparer votre départ à l'étranger (stages, jobs, volontariats, emplois).

Trek, du campus à l'emploi : Trek, du campus à l'emploi est un module de formation en ligne pour vous guider dans vos démarches de recherche d'emploi. **www.sites.univ-rennes2.fr/suio-ip/trek**

CONTACT

r2suio@univ-rennes2.fr

Espace information-documentation

02.99.14.13.91 - 02.99.14.13.96

DISPOSITIFS D'ALTERNANCE

	Période de professionnalisation	Contrat de professionnalisation	Contrat d'apprentissage	Stage conventionnel
Public	<ul style="list-style-type: none"> • Salarié.e.s comptant 20 ans d'activité professionnelle, ou âgé.e.s d'au moins 45 ans, et disposant d'une ancienneté d'un an dans l'entreprise • Salarié.e.s envisageant la création ou la reprise d'une entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> • Les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus • Les demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus, inscrits au Pôle emploi 	<ul style="list-style-type: none"> • Les jeunes âgés de 16 à 30 ans • Les personnes reconnues travailleurs handicapés quelque soit leur âge 	Tout public
Statut	Stagiaire de la formation continue		Apprenti.e	Stagiaire en formation initiale ou continue
Objectif	Obtenir une qualification professionnelle reconnue tout en préparant son insertion professionnelle en étant salarié.e, sous un contrat de travail			
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> • Sur le temps de travail : maintien du salaire • Hors du temps de travail : indemnité de formation 	Perception d'un salaire calculé en fonction de l'âge et du diplôme	Le temps de travail de l'apprenti.e est identique à celui des autres salarié.e.s de la structure d'accueil incluant le temps de présence en formation à l'université. Perception d'un salaire calculé en fonction de l'âge et du diplôme	En tant que stagiaire de la formation continue, la gratification de stage est «facultative» quelle que soit la durée du stage
Contact	Service Formation Continue			

SOURCES DE FINANCEMENT

Vous êtes	Quel financement possible	Qui contacter
Demandeur d'emploi (indemnisé ou non)	<p>Résidant en Région Bretagne depuis au moins 6 mois (à l'entrée en formation) : chèque formation</p> <p>Si résidant dans une autre région</p> <p>Financement par votre OPCA ou OPACIF, suite à une fin de CDD uniquement (voir conditions particulières auprès de l'OPACIF)</p> <p>Financement par le CPF (Compte Personnel de Formation)</p>	<p>➤ Région Bretagne 283 avenue du Général Patton CS 21101 35711 RENNES Cedex 7</p> <p>➤ Adressez-vous à votre Conseil régional</p> <p>➤ Adressez-vous à votre organisme collecteur</p>
Salarié.e	<p>Financement sur le plan de formation de votre employeur ou par le CPF</p> <p>Financement par votre OPCA ou OPACIF (dans le cadre d'un CIF, Congé Individuel de Formation)</p>	<p>➤ Renseignez-vous auprès de votre employeur</p> <p>➤ Adressez-vous à votre organisme collecteur</p>
Agent.e de la Fonction publique	<p>Financement sur le plan de formation de votre employeur</p>	<p>➤ Renseignez-vous auprès de votre employeur</p>
Non salarié.e/Profession libérale	<p>Financement par votre Fonds d'Assurance Formation (FAF) ou Fonds d'Assurance Formation (FIF PL)</p>	<p>➤ Contactez le FAF ou le FIF PL auquel vous cotisez</p>
Toute personne reconnue travailleur handicapé	<p>Financement par l'AGEFIPH</p>	<p>➤ Adressez-vous à l'Agefiph (Association de Gestion du Fond pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) de votre département</p>

MES SOURCES D'INFORMATIONS ET MES RESSOURCES DE TRAVAIL

SCD (SERVICE COMMUN DE DOCUMENTATION)

Les Bibliothèques de l'Université Rennes 2 :

- Bibliothèque centrale (Bâtiment H)
- Médiathèque (Bâtiment L)
- Bibliothèques d'UFR :
 - » Bibliothèque d'Anglais (Bâtiment E)
 - » Bibliothèque d'Activités Physiques et Sportives (APS) (Campus La Harpe)
 - » Bibliothèque des Arts, Lettres et Communication (Bâtiment B)
 - » Bibliothèque de Musique (Bâtiment O)
 - » Bibliothèque de Sciences humaines (Bâtiment S)
 - » Bibliothèque de Sciences sociales (Bâtiment B)
 - » Bibliothèque universitaire du Campus Mazier
- Bibliothèques de recherche :
 - » Bibliothèque d'histoire du Centre de recherches historiques de l'Ouest (Bâtiment N)
 - » Centre de documentation du Laboratoire archéologie et histoire Merlat (Bâtiment A)

Vous avez à votre disposition un catalogue en ligne que vous pouvez consulter dès à présent :

<http://catalogue.bu.univ-rennes2.fr>

L'ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT)

Il est l'outil de référence pendant vos études, c'est un bureau virtuel permettant l'accès à tous les services et ressources numériques de l'université.

Vous pouvez avoir accès avec votre compte sésame entre autres à :

- Votre courrier électronique
- Votre dossier étudiant
- Votre convention
- Vos notes
- Vos cours en ligne
- Vos emplois du temps
- Le catalogue bibliothécaire de l'université
- Les informations sur la vie étudiante

Accédez dès maintenant : **<http://ent.univ-rennes2.fr/etudiants/>**

Commencez à vous approprier cet outil le plus tôt possible, de nombreuses rubriques sont accessibles sans le compte sésame.

Une fois inscrit à l'Université Rennes 2 vous recevrez votre passeport informatique : le compte Sésame UR2 (le code se trouve sur le courrier accompagnant votre carte étudiante).

LE COMPTE SÉSAME UR2 ME PERMET :

- de m'identifier sur les ordinateurs des différents campus ;
- d'accéder au réseau Wifi sur tous les campus (Un réseau WIFI est à votre disposition. Pour toutes informations : **Bureau/Assistance informatique/Wifi**) ;
- d'accéder depuis n'importe quel endroit à mon ENT ;
- de disposer d'un compte de messagerie sous la forme :
prenom.nom@etudiant.univ-rennes2.fr.

Cette adresse est systématiquement utilisée pour vous informer sûrement et rapidement. Vous devez donc consulter régulièrement votre boîte de réception via l'ENT.

COMMENT ACTIVER MON COMPTE SÉSAME ?

Vous trouverez les informations nécessaires avec votre carte étudiante (au-dessus du récapitulatif des droits versés).

Vous pouvez activer votre compte via l'adresse :

<https://services.univ-rennes2.fr/sesame/activer/>

MES COURS EN LIGNE «CURSUS»

Cursus est le service de cours en ligne de l'Université Rennes 2 accessible via l'ENT.

Plusieurs types de modules sont regroupés en catégories de cours accessibles aux étudiants-es.

Sur votre page principale vous trouverez les cursus dans lesquels vous êtes inscrits-es. Vous aurez accès à de nombreuses ressources : cours téléchargeables, plans de cours, bibliographies, forums des étudiants préparant le même diplôme que vous, etc.

MES PETITES ASTUCES

LA CARTE « VIE UNIVERSITAIRE »

La carte multiservices est remise avec votre carte étudiante, et vous permet :

- de bénéficier des services du CROUS en Bretagne (restaurants universitaires, distributeurs automatiques, cafétérias). Il vous faudra l'activer et la créditer auprès d'un point d'accueil du CROUS. Vous pouvez la recharger par Internet une fois activée sur le site ENT, rubrique « Vie étudiante » ;
- d'accéder aux prêts des documents des bibliothèques de l'Université Rennes 2. Pour y avoir accès vous devrez l'activer auprès d'une des bibliothèques.

RESTAURANT UNIVERSITAIRE

Le CROUS gère des lieux de restauration ainsi que des cafétérias qui proposent une restauration rapide et diversifiée. Le paiement peut se faire en espèces ou avec la carte de vie universitaire.

- La Harpe (Campus La Harpe)
- Erève (Campus Villejean)
- Métronome (Campus Villejean)
- Cafétéria Pôle Langues (Bâtiment L)
- Cafétéria Hall B
- Restaurant universitaire antenne de Saint-Brieuc (Campus Mazier)

FAIRE DU SPORT

Vous pouvez participer à des activités physiques et sportives, si vous êtes intéressés-es contactez le SIUAPS (Service interuniversitaire des activités physiques et sportives).

www.univ-rennes2.fr/siuaps

ACTIVITÉS CULTURELLES À L'UNIVERSITÉ

Le service culturel de l'Université Rennes 2 met à votre disposition pendant toute l'année une offre culturelle riche et diversifiée (Expositions d'arts plastiques, cinéma, danse, musique classique ou contemporaine, arts de la parole, cafés langue...).

Vous pouvez consulter tous les événements sur le site : www.univ-rennes2.fr/culture et sur leur page Facebook « **Le Tambour-Université Rennes 2** »

LA VIE ASSOCIATIVE

À l'Université Rennes 2, une quarantaine d'associations (associations de filières, associations culturelles, associations de solidarité, associations d'environnement, associations de réseau, associations représentatives et associations partenaires) s'expriment sur le campus et proposent des semaines d'informations, des expositions, des journaux, des concerts, de l'art vivant, des projections, des rencontres, etc.

02.99.14.11.49

Campus Villejean, bâtiment R, R205

fede.rennes@gmail.com

QUI CONTACTER ? POUR QUOI ?

SERVICE DE FORMATION CONTINUE (CAMPUS VILLEJEAN BÂTIMENT I)

- Accompagnement, suivi, conseil
- Demande de financement et de rémunération
- Délivrance du contrat de formation professionnelle
- Téléchargement de la convention de stage
- Délivrance des feuilles d'émargement/attestation de présence
- Délivrance des attestations d'inscription et de fin de formation

www.univ-rennes2.fr/sfc

SECRÉTARIAT OU SCOLARITÉ (CAMPUS VILLEJEAN, MAZIER OU LA HARPE)

- Modalités d'inscription à la formation
- Dates et modalités des examens
- Emplois du temps
- Inscription pédagogique
- Délivrance de la carte étudiante
- Retrait des diplômes

www.univ-rennes2.fr/service-communication/ufr-departements-unites-recherche

SUIO-IP (CAMPUS VILLEJEAN)

- Documentation sur l'orientation professionnelle
- Recherche de stage

www.univ-rennes2.fr/suio-ip

RÉSEAUX SOCIAUX



Facebook

www.facebook.com/UnivRennes2



Twitter de l'Université Rennes : [@UnivRennes_2](https://twitter.com/UnivRennes_2)

Twitter du Service de Formation Continue : [@SFC_UnivRennes2](https://twitter.com/SFC_UnivRennes2)

Un panneau d'information exclusif à votre formation est affiché dans l'UFR correspondant.
Vous pouvez trouver également toutes les informations relatives à votre filière sur le site web.

Campus Villejean, Rennes



Campus La Harpe, Rennes



CALENDRIER

Rentrée/Accueil	
Septembre	
Cours	
Semestre 1	
Début des cours	2ème semaine de septembre
Fin des cours	Avant les vacances de Noël
Semestre 2	
Début des cours	Après les vacances de Noël
Fin des cours	Fin avril
Examens session 1	
Etudiants assidus	
Semestre 1	Janvier
Semestre 2	Fin avril à début mai
Etudiants dispensés d'assiduité (hors SUP)	
Semestre 1	Avant les vacances de Noël / semaines de janvier
Semestre 2	Fin avril à début mai
Etudiants du SUP	
Semestre 1	2 semaines mi-avril
Semestre 2	Fin avril à début mai
Examens sessions de rattrapage (semestre 1 et 2)	
2 semaines mi-juin	
Consultation des copies	
Fin mai jusqu'à début juin- Présence requise des étudiants (session 1)	
Début juillet- Présence requise des étudiants (session de rattrapage)	
Vacances (étudiants et enseignants)	
Automne	1 semaine fin octobre
Noël	2 semaines fin décembre et début janvier
Hiver	1 semaine en février
Printemps	1 semaine en avril

Pour avoir les dates précises, consultez le site internet de l'Université Rennes 2

TÉMOIGNAGES

Pour moi, la reprise d'études était devenue une évidence. Que ce soit au niveau professionnel ou personnel. Je voulais reprendre là où je m'étais arrêtée il y quelques années... Je voulais postuler à une licence professionnelle et me suis vite retrouvée dans une impasse niveau financement.

Le Service Formation Continue m'a accompagnée tout au long de mon parcours, accompagnement vers la formation adéquate, recherche d'aide financière...

Pendant une année, j'ai dû être rigoureuse et fournir tous les mois mes feuilles d'épargne au SFC mais grâce à cela j'ai pu suivre la formation que je souhaitais.

Audrey, licence pro CIAN

MES NOTES

A series of horizontal dashed lines for writing notes, arranged in a regular grid pattern across the page.

MES NOTES

A series of horizontal dashed lines for writing notes, spaced evenly down the page.

TÉMOIGNAGES

À presque quarante ans j'avais besoin de reconnaissance pour un métier que j'exerçais depuis plusieurs années.

Effectuer une Validation des Acquis de l'Expérience m'a permis de boucler un parcours d'études supérieures.

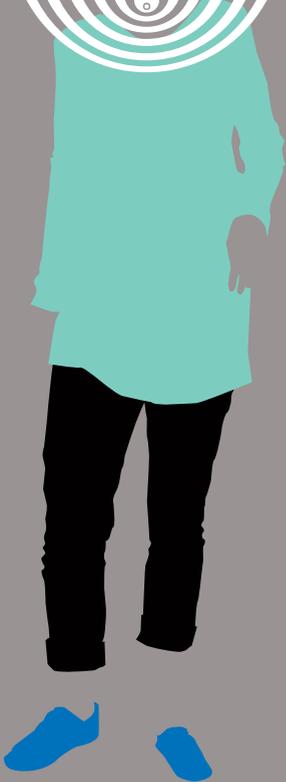
J'en garde un très bon souvenir.

Marc, VAE master 2 APS

La VAE m'a permis de faire le point sur mes compétences et de remettre à plat mon cursus professionnel. Tout au long de ma démarche VAE, l'équipe m'a rassuré, conseillé et accompagné.

Malgré le stress, le passage en jury s'est parfaitement déroulé et j'ai eu les félicitations.

Josiane, VAE licence pro MAT



SERVICE FORMATION CONTINUE

Université Rennes 2
Campus Villejean - Bâtiment I
Place du recteur Henri Le Moal
CS 24307 - 35043 RENNES CEDEX

02.99.14.20.36
sfc@univ-rennes2.fr

FACEBOOK
www.facebook.com/UnivRennes2

TWITTER
[@SFC_UnivRennes2](https://twitter.com/SFC_UnivRennes2)
[@UnivRennes2](https://twitter.com/UnivRennes2)

RÉALISATION
Service Formation Continue - Université Rennes 2
IMPRESSION
Service reprographie / Imprimerie - Université Rennes 2
Imprim'Vert
Mai 2017



**UNIVERSITÉ
RENNES 2 SFC**
WWW.UNIV-RENNES2.FR/SFC

